

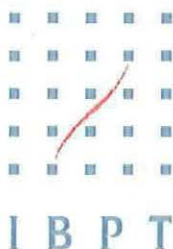
ANNEXE H

AVIS PRÉALABLE DE L'IBPT ET LA RTBF



22 AVR. 2013

E/M47.



Monsieur Nicolas Bauer
EDF LUMINUS
Rue Joffre 12
4000 Liège

Gestionnaire du dossier - Brigitte Wayembergh (Fr)
Grade - Correspondant

Service - Opérateurs Publics Mobiles et Stratégie
Gestion des fréquences
e-mail - freqadmin@ibpt.be

Nos références
13/FRE/2013-001035-
64977BWM/FIX/105/DIV
Vos références
BAUEN/MSM/14.018

Votre lettre du 28/03/2013

tél 02 226 88 78

fax 02 226 88 82

Bruxelles, le 19 -04- 2013

Objet : Demande d'avis sur la compatibilité de parc éolien situé à HERON

Monsieur,

Votre demande mentionnée sous rubrique a retenu toute mon attention et après un examen de votre dossier, je vous informe que de l'étude d'incidences réalisée par l'IBPT sur les faisceaux hertziens autorisés, il ressort que votre projet de parc éolien de HERON ne risque nullement d'interférer avec ceux-ci.

Seuls les faisceaux hertziens actuellement autorisés par l'IBPT sont pris en compte lors de l'étude de compatibilité réalisée par l'IBPT.

Les utilisateurs de faisceaux hertziens transmettent parfois des coordonnées géographiques erronées à l'IBPT. Ces données erronées sont alors reprises dans l'autorisation et ce sont ces données qui sont prises en compte pour les études de compatibilité réalisées par l'IBPT. L'utilisateur ayant fourni les données erronées, il ne respecte donc pas les caractéristiques reprises dans son autorisation. L'IBPT considère que cet utilisateur est responsable des conséquences éventuelles.

Les gros utilisateurs de faisceaux hertziens disposent de bandes exclusives et ne notifient leurs liaisons à l'IBPT qu'environ une fois par an. Les études de compatibilité réalisées par l'IBPT ne prennent donc pas en compte les liaisons installées depuis la dernière notification de l'utilisateur.

De même si de nouvelles liaisons sont autorisées entre la demande d'examen et la construction des éoliennes, celles-ci n'auront pas été prises en compte lors de l'étude de compatibilité réalisée par l'IBPT.

Page 1 sur 2

Les éoliennes peuvent avoir un impact sur les autres services de radiocommunications comme, par exemple, la radiodiffusion, les services mobiles, les radars ou la radioastronomie. Ces autres services ne font cependant pas l'objet d'un examen de l'IBPT.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations.



Au nom du Conseil
B. Wayembergh
Correspondant

Annexe(s):

De : Francis WAUQUIER [<mailto:fwa@rtbf.be>]
Envoyé : vendredi 7 juin 2013 16:50
À : Bauer, Nicolas
Objet : Parc éolien à Héron.

Votre référence : BAUEN/JNH/14.163

Cher Monsieur Bauer,

L'analyse de ce projet ne nous donne aucun problème pour ce qui est de notre infrastructure de liaison entre nos sites.

Nous émettrions donc un avis favorable en cas de PU, avec comme d'habitude notre remarque de possibilité d'impact sur nos couvertures de diffusion radio/TV.

Bien à vous.

Francis Wauquier

Direction des émetteurs • Responsable Opération

E-mail: fwa@rtbf.be • Tél: +32(0)2 737 20 07 • Mobile: +32(0)475 83 56 04 • 52 Bd Reyers, 1044 Bruxelles • Bureau: 7M56 • Boîte: BRR001



N'imprimez ce courriel que si nécessaire ! **PLANÈTE NATURE**, comprendre et agir avec la RTBF - www.planetenature.be